Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260914-DCM_2026_105-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/105

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026
Dûment convoquée le 7 septembre 2026

FINANCES / RÉFECTION DE LA TOITURE DU RESTAURANT SCOLAIRE - ALSH DEMANDE DE SUBVENTION (PST)

Le lundi 14 septembre 2026 à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yvonnick LE COUPANNEC, Maire de Pont-Scorff, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élizabeth, KERMAGORET Philippe, SALENGROS Adrien, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, KERMAGORET Sabine, DUBAUT Thierry, CLÉMENCE Mathieu, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille, DUPRÉ Énora.

Étaient Absents : LE FLOCH Nelly, PERRIOT Thomas, LIMA Pedro

Pouvoirs : LE FLOCH Nelly donne pouvoir à LE SAUZE Lydia
PERRIOT Thomas donne pouvoir à PÉRON Johan
LIMA Pedro donne pouvoir à LE NORCY Rozenn

Secrétaire de séance : KERMAGORET Philippe

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 24
- représentés : 3
- votants : 27

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La commune de PONT-SCORFF souhaite procéder à la réfection de la toiture du bâtiment comprenant le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs, situé au 18 rue du Général de Gaulle. Les travaux comprennent notamment le désamiantage de la toiture existante, l'installation d'un chéneau ainsi que la mise en œuvre de panneaux de couverture isolés.

Dans ce cadre, la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST).

Le plan de financement pourrait être établi comme suit :

DÉPENSES		**RECETTES**	
Nature de la dépense	**Montant HT**	**Nature de la recette**	**Montant HT**
Travaux de désamiantage	14 600,00 €	Conseil Départemental (20%)	10 740,00 €
Travaux de couverture	39 100,00 €	Commune – autofinancement (80%)	42 960,00 €
TOTAL HT	**53 700,00 €**	**TOTAL HT**	**53 700,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260914-DCM_2026_105-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et de l'autoriser ou son représentant à solliciter toutes subventions relatives à ce dossier. Il est par ailleurs proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus et de l'autoriser à solliciter toutes subventions relatives à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions relatives à ce dossier. Il est par ailleurs proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré le 14 septembre 2026

Le Maire,
Yvonnick LE COUPANNEC

Le secrétaire de séance,
Philippe KERMAGORET

Publié le 16 septembre 2026
Transmis en Préfecture le 16 septembre 2026
Document exécutoire à compter du 16 septembre 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.